

Bourses d'études - Années 2025-2027

Pour les élèves de CPGE CPES ou CPPE inscrits en 1^{ère} année

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, depuis 2014, le Fonds de dotation Lycée Henri-IV va **attribuer une vingtaine de bourses à des élèves de 1^{ère} année de CPGE de CPES ou de CPPE** qui pourront en bénéficier **sur 2 années**, selon les modalités exposées ci-dessous.

Modalités concernant les élèves de 1^{ère} année :

▶ **Conditions d'obtention :**

- Être étudiant(e) en 1^{ère} année de classe préparatoire ou CPES ou CPPE, au Lycée Henri-IV
- Répondre à des **critères sociaux** (situation sociale et financière) et à **des critères scolaires** (projet d'études, motivation et investissement dans le travail).

▶ **Montants accordés**

- Le montant annuel varie entre 1 000€ et 2 500€ (selon les critères cités ci-dessus) soit 2 000€ à 5 000€ sur deux ans

▶ **Durée et modalités d'attribution**

- La bourse est, en principe, accordée pour deux ans, le temps des études en CPGE ou les 2 premières années de CPES ou de CPPE.
- Cependant, l'attribution de la bourse est remise en question si l'étudiant(e) bénéficiaire ne se montre pas assidu(e) ou s'il/elle ne poursuit pas son cursus en CPGE ou en CPES ou en CPPE, du fait d'une non admission en 2^{ème} année ou d'un changement d'orientation.
- Cette bourse est versée en deux fois, en 1^{ère} année et en deux fois en 2^{ème} année.

▶ **Comment faire sa demande pour 2025-2027**

- 1 Remplir le dossier de **demande de bourse en ligne à cette adresse : <https://fondsdotationlycee-h4.fr/dossier-de-candidature-bourse-detudes-1ere-annee-cpge-cpes-ou-cppe-annee-scolaire-2025-2027/>**
- 2 Y joindre tous les documents demandés (justificatifs, lettre de motivation...), sous forme scannée **(au format pdf)**.
- 3 Envoyer le dossier complet **avant le 19 novembre 2025.**

▶ **Décision d'attribution**

- Chaque demande fera l'objet d'un examen approfondi et d'une réponse écrite.
- Les décisions d'attribution seront prises par le Fonds de dotation au cours de la 1^{ère} quinzaine de décembre.
- Les nouveaux bénéficiaires recevront un premier versement en décembre 2025.

Pour tout renseignement, contacter : demandes@fondsdotationlycee-h4.fr (en indiquant votre numéro de téléphone pour que nous puissions vous joindre).